

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D6-2019

Séance du 24/01/2019 – Convocation du 15 janvier 2019

Compte rendu affiché le 17 décembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Xavier LAURE

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Laurent BUFFARD, Annick PAKLOGLOU, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Gisèle COIN par Hélène SORREL-DUNAND ; Michel HU par Laurent BUFFARD ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Maria DA SILVA-PIRES par Myriam MARMONIER ; Jean-Claude FABRE par Jean-Jacques DUPERRAY.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	25
Exprimés	24

Objet : Élection de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc "cinéma"

Par délibération n° D5/2019 du 24 janvier 2019, le Conseil Municipal a arrêté les modalités de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres ad hoc "cinéma".

Les membres de cette commission sont élus :

- Obligatoirement au sein de l'assemblée délibérante ;
- Au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (articles D 1411-5, D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Au scrutin secret sauf accord unanime de recourir à un vote à main levée (article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Le Conseil Municipal constate qu'une seule liste constituée en vue de l'élection des membres de la commission a été déposée.

Liste des candidats :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Valérie GLATARD	
Youcef BOUREZG	Gilbert PETITJEAN
Jean-Jacques DUPERRAY	Alain GOJON
Michel HU	Laurent BUFFARD
Gisèle COIN	Philippe BIRKER
Pascal NICOT	Patrick RACHAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Vincent VIVO) :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU la délibération n° D3/2019 du 24 janvier 2019,
- VU les articles D 1411-5 et L 1411-5, L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ÉLIT les membres, soit 5 titulaires et 5 suppléants qui composeront cette commission.**

À l'unanimité du Conseil Municipal et en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des membres de la commission se fera par un vote à main levée.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

Une seule liste ayant été proposée et le Conseil Municipal ayant voté à l'unanimité, la liste est élue en entier. Madame le Maire procède à sa lecture.

- **PREND ACTE que sont ainsi élus membres de la commission d'appel d'offres ad hoc "cinéma" :**

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Valérie GLATARD	
Youcef BOUREZG	Gilbert PETITJEAN
Jean-Jacques DUPERRAY	Alain GOJON
Michel HU	Laurent BUFFARD
Gisèle COIN	Philippe BIRKER
Pascal NICOT	Patrick RACHAS

- **PREND ACTE que Madame le Maire préside de droit à la Commission d'Appel d'Offres ad hoc "cinéma",**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 janvier 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/01/2019
- Publication ou affichage le 29/01/2019

Valérie GLATARD, Maire.

